**DILIGENTIA**
**Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes**
**Société par actions simplifiée au capital de 452 989,80 euros**
**Siège social : 111 rue Berthe Morisot - 59000 LILLE**
**410 158 158 RCS LILLE METROPOLE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2025**

- - -

**DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Pierre DILLIES,**
  Né le 6 novembre 1978 à HAZEBROUCK (59190),
  De nationalité Française,
  Demeurant au 111 rue Berthe Morisot – 59000 LILLE ;

Monsieur Pierre DILLIES déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide que Monsieur Pierre DILLIES ne percevra aucune rémunération dans le cadre de son mandat de Directeur Général Délégué à compter de sa nomination et jusqu'à une prochaine décision contraire.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**TREIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Hubert DILLIES,**
  Né le 2 avril 1980 à HAZEBROUCK (59190),
  De nationalité Française,
  Demeurant au 111 rue Berthe Morisot – 59000 LILLE ;

Monsieur Hubert DILLIES déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide que Monsieur Hubert DILLIES ne percevra aucune rémunération dans le cadre de son mandat de Directeur Général Délégué à compter de sa nomination et jusqu'à une prochaine décision contraire.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**QUATORZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Pierre STEFANIUTYN,**
  Né le 9 février 1978 à BRUGES (33520),
  De nationalité Française,
  Demeurant au 111 rue Berthe Morisot – 59000 LILLE ;

Monsieur Pierre STEFANIUTYN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide que Monsieur Pierre STEFANIUTYN ne percevra aucune rémunération dans le cadre de son mandat de Directeur Général Délégué à compter de sa nomination et jusqu'à une prochaine décision contraire.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**QUINZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Jean-Baptiste JACOB,**
  Né le 29 décembre 1978 à PARIS (75015),
  De nationalité Française,
  Demeurant au 26 bis rue Dombasle – 75015 PARIS ;

Monsieur Jean-Baptiste JACOB déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide que Monsieur Jean-Baptiste JACOB ne percevra aucune rémunération dans le cadre de son mandat de Directeur Général Délégué à compter de sa nomination et jusqu'à une prochaine décision contraire.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**SEIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

---

**Certifié conforme**
**Le Président**

